

Etaient présents : Mesdames BONOMME, BROUILLON, GEILLE, LETINOIS, PASCUAL, PIERSON, POLICE, RAGUET et Messieurs ANDREY, AUROUX, BARRE, BESTEL B., BESTEL P., BOUILLON, BOURE, CABADET, CHARPENTIER, CLOUET, COLLAS, CORNEILLE, DAY, DE POUILLY, DE SAGAZAN, DEGLAIRE, DEPAIX, DERUE, DIDIER, DION, DURMOIS, ERNOUX, ETIENNE JC, ETIENNE Ph., FRADCOURT, FRANCART, FRANKART, GEORGES, GERARD, GILBIN, GOFFINET, GRANDVALET, GROFF, GROSSELIN, GUERY, HENRY, HUBSCH, HUREAU, JOURNET, LAMBERT J., LAMPSON, LAURENT-CHAUVET, LEBLAN, LEDIG, LEFORT, LIES, MAILLARD, MAINSANT, MALVAUX, MARGUET, MARTIN, MERAT, MORLACCHI, MOUTON C., MOUTON G., NOIZET Ch., NOIZET D., OUDIN, PASTE, PERARDET, POTRON, PREVOT, RAGUET, RATAUX, REMY, RENARD, ROMEDENNE D., ROMEDENNE G., SERVAIS, SIGNORET, SOUDANT JM, SOUDANT Ph., THIEBAULT, TORTUYAUX, VALET, VERNEL, WEIRIG, ZEIMET.

Etaient absents : Mesdames CARRIERE, MARCHAL et Messieurs BOURCY, BRUSA, CARTELET, FREAL, GILOT, PIERSON, POUPART, VAUCHEL.

Le conseil de communauté s'est réuni en présence de Monsieur Pierre BARATON, Préfet des Ardennes, de Monsieur Jean-Paul CELET, Sous-Préfet de Vouziers, de Monsieur Roland CONSTANTIN, représentant Monsieur le Président du Conseil Général des Ardennes, de Monsieur Jean-Luc WARSMANN, Député des Ardennes, de Messieurs Denis DEFFORGES, Patrice GROFF, Jacques PAULOT, Conseillers Généraux.

Monsieur DEGLAIRE, Maire de Le Chesne, prononce quelques mots d'accueil.

Monsieur Hubert RENARD, Maire de Dricourt, doyen d'âge, ouvre le premier conseil de communauté. Monsieur Christophe DION, Maire de Thénorgues, benjamin de ce conseil, est désigné secrétaire de séance.

Le Président de séance prononce quelques mots et procède à la désignation du bureau de vote qui est composé de Messieurs Jacques MORLACCHI, Christian NOIZET et Dominique ROMEDENNE.

Ensuite, il fait appel à candidatures pour le poste de président. Monsieur Patrice GROFF, Maire de Monthois fait acte de candidature ainsi que Monsieur Antoine DE POUILLY, Maire de Cornay, au nom des "malgré nous".

Il est procédé au vote par appel des délégués, par ordre alphabétique des communes. Les résultats sont les suivants :

Patrice GROFF : 65 voix ; Antoine DE POUILLY : 19 voix ; Blancs : 1 ; Nuls : 5

Monsieur GROFF est proclamé Président. Monsieur RENARD le félicite et lui cède la présidence.

Monsieur GROFF remercie l'assemblée et prononce quelques mots :

" La réunion constitutive de ce jour est à la fois la première et la dernière étape d'un processus qui a pris corps en avril 1996. Je ne vous rappellerai pas le chemin et les vicissitudes qui ont abouti à l'arrêté de Monsieur le Préfet des Ardennes créant la Communauté de Communes de l'Argonne Ardennaise. Aujourd'hui nous posons le premier acte officiel de ce nouvel établissement public.

Vous allez élire les Vice-Présidents et le bureau organe exécutif de ce Conseil de Communauté, ainsi que les commissions de travail qui auront la responsabilité de préparer les décisions que vous aurez à prendre.

Je ne conçois pas ma fonction sans un réel travail d'équipe, sans concession, riche de nos différences, mais toujours loyal et constructif.

Quelles qu'aient pu être nos positions antérieures tous ici devront travailler à un réel développement de notre territoire par delà les limites administratives sans pour autant les nier.

La cellule de base de notre Communauté de Communes est et restera chacune de nos Commune. Les syndicats intercommunaux garderont leurs prérogatives tant que le Conseil de Communauté et surtout chacun des Conseils municipaux le souhaiteront.

Par contre nous devons veiller à ce qu'une synergie se crée entre tous ces partenaires d'un même territoire.

Notre Communauté de Communes devra être prioritairement un outil de développement, développement de l'activité économique dans tous les compartiments possibles, agriculture, industrie, artisanat, commerce, tourisme, développement du mieux être pour nos concitoyens, l'OPAH en sera un instrument.

Je ne crois pas que nous pourrions mesurer les retombées de notre action avant deux ou trois ans, mais par contre celles-ci ont fonction de la détermination de celles et ceux qui postuleront à telles ou telles fonctions aujourd'hui.

Nous devons apprendre à maîtriser l'outil communautaire, à réfléchir sur un territoire plus vaste et plus divers que ceux auxquels nous sommes habitués.

Je souhaite que celles et ceux qui ont fait ou feront acte de candidature cette après midi soient persuadés qu'ils ne sont pas là pour une "carte de visite" mais parce qu'ils croient à l'avenir du Vouzinois et si possible dans un avenir proche d'un Vouzinois uni. "

Ensuite, Monsieur CONSTANTIN, au nom du Conseil Général, rappelle le partenariat existant entre la Collectivité Départementale et les communes, et dans l'avenir, avec la Communauté de Communes.

Monsieur WARSMANN, Député et Conseiller Général, rappelle de son côté, que la Communauté de Communes devra être un outil de développement économique dans tous ces compartiments (artisanat, commerce, agriculture, industrie, tourisme) et qu'elle doit restée ouverte géographiquement.

Monsieur le Sous-Préfet de Vouziers prend ensuite la parole :

- insiste sur le fait que la Communauté de Communes ne signifie pas la mort des communes, ni celle des syndicats intercommunaux,
- précise que l'ADEVA devra, pour l'instant, restée en place et servir de lien entre la Communauté de Communes et les communes du canton de Vouziers,
- rappelle ensuite la nécessité d'associer les sociaux professionnels au travail des commissions pour une meilleure efficacité des actions qui seront décidées par la Communauté de Communes.

Monsieur le Préfet conclut les interventions et rappelle qu'il ne faudra pas oublier l'agriculture comme trop souvent dans les Communauté de Communes en milieu rural. Il insiste sur le fait que la Communauté de Communes doit être un outil d'investissement et que l'essentiel de ces moyens doivent être utilisés en ce sens.

Après ces différentes interventions, le Président fait appel à candidatures pour le poste de premier Vice-Président.

Monsieur Francis SIGNORET, Maire de Grandpré, fait acte de candidature.

Il est procédé au vote par appel des délégués, par ordre alphabétique des communes. Les résultats sont les suivants :

Francis SIGNORET : 75 voix ; Antoine DE POUILLY : 2 voix ; Bulletins blancs : 10 ; Gérard DEGLAIRE : 2 voix ; Jacques MORLACCHI : 2 voix ; Christophe DION : 1 voix .

Monsieur SIGNORET est proclamé premier Vice-Président de la Communauté de Communes.

Le Président fait ensuite appel à candidatures pour les 3 postes de Vice-Président restant à pourvoir :

- Un pour le canton de Buzancy
- Un pour le canton de Le Chesne
- Un pour le canton de Machault

Monsieur Jean-Claude ETIENNE, Maire de Buzancy, Madame Françoise GEILLE, Maire de Noirval et Monsieur André MALVAUX, Maire de Pauvres, font acte de candidature. Personne d'autre ne s'étant manifesté, la Président propose que l'élection des trois Vice-Présidents se fasse en une seul fois.

Il est procédé au vote par appel des délégués, par ordre alphabétique des communes. Les résultats sont les suivants :

André MALVAUX : 80 voix ; Jean-Claude ETIENNE : 75 voix ; Françoise GEILLE : 71 voix ; Bulletins blancs : 6 ; Pierre VERNEL : 4 voix ; Gérard DEGLAIRE : 4 voix ; Christophe DION : 4 voix ; Jacques MORLACCHI : 2 voix ; Roland CONSTANTIN : 1 voix ; Claude LAMBERT : 1 voix ; Francis LEDIG : 1 voix ; Françoise LETINOIS : 1 voix.

Madame GEILLE, Messieurs ETIENNE et MALVAUX sont proclamés Vice-Présidents de la Communauté de Communes.

Il est ensuite procédé à l'élection du Bureau, soit deux membres par canton.

Après appel à candidatures, se déclarent candidats :

*Canton de BUZANCY : Pierre VERNEL, Maire de Nouart
Christophe DION, Maire de Thénorgues*

*Canton de Le Chesne : Gérard DEGLAIRE, Maire de Le Chesne
Jacques MORLACCHI, Maire de Belleville et Châtillon sur Bar*

*Canton de Grandpré : Antoine DE POUILLY, Maire de Cornay
Daniel SERVAIS, Maire de Olizy-Primat*

*Canton de Machault : Gilles DIDIER, Délégué de la commune de Machault
Françoise LETINOIS, Maire de Machault*

*Canton de Monthois : Jean WULVERYCK, Maire de Challerange
Dominique MAINSANT, Maire de Manre*

Le Président demande si quelqu'un souhaite le vote à bulletin secret. Personne ne l'ayant demandé, il est procédé à leurs élections à main levée.

Les candidats ci-dessus nommés sont élus à l'unanimité membres du Bureau de la Communauté de Communes.

Le Président décide une suspension de séance d'un quart d'heure pour une réunion de Bureau. La séance est suspendue à 16 h 30.

La séance reprend à 16 h 45.

Après avis du Bureau, le Président propose la création des commissions suivantes :

- *Finances*
- *Développement économique*
- *Habitat et cadre de vie*
- *Agriculture et ruralité*
- *Tourisme*
- *Environnement*
- *Vie sociale et culturelle*

et propose le nombre de membres par commission, soit 3 membres par canton sauf pour la Commission des Finances qui n'en comprendra que 2 par canton.

Cette proposition est votée à l'unanimité à main levée.

Il est ensuite procédé à la désignation des membres des différentes commissions. Le Président informe le conseil de communauté que Monsieur Francis SIGNORET présidera la Commission des Finances par délégation.

Monsieur GROFF précise que la Commission d'Appel d'Offres, composée du Président ou de son représentant et de 3 membres, conformément à la réglementation, sera désignée lors du vote du Budget Primitif 1998.

Le Président propose l'adoption du périmètre sur lequel devra avoir lieu l'étude prévisionnelle de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat.

Il demande au Conseil de Communauté :

- de charger la Commission Habitat et Cadre de Vie d'élaborer le cahier des charges de l'étude pré-opérationnelle, et de l'animation-suivi de l'OPAH,
- de donner délégation au Bureau pour valider le cahier des charges et toutes les pièces pour lancer l'appel d'offres,
- de donner délégation au Bureau pour signer tous les actes à intervenir.

Il fait procéder au vote. Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

A la demande de certains délégués, le Président indique que le mode de fonctionnement du Bureau et des commissions sera précisé dans le règlement intérieur. Celui-ci sera proposé à l'adoption du Conseil de Communauté lors du vote du budget primitif. Le Président s'engage à ce que les documents soient envoyés suffisamment tôt pour que les membres du Conseil puissent les étudier.

Aucune autre question n'étant posée, le Président clôt la séance à 17 h 20 après avoir indiqué que le prochain Conseil de Communauté se réunirait le Samedi 7 mars à 9 h 00 précises à la salle des fêtes de Buzancy.

Le 10 février 1998,

Le Président,

Patrice GROFF